

Date de séance : 10 février 2022	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 04/02/2022		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le dix février à quatorze heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Corneilla-de-Conflent, sous la présidence de **Monsieur Patrice ARRO**.

Membres titulaires : Messieurs BRUZY Thierry et CHAUVEAU Olivier, Madame SAUDECERRE Hélène pour CASTEIL, Messieurs BOBE Jean et GEA Jérôme pour CORNEILLA DE CONFLENT, Messieurs GUITART Henri et MESTRES Martin pour VERNET LES BAINS.

1) Modification du Tableau des Effectifs

Vu le recrutement d'un adjoint administratif principal en remplacement de Mme LAVAIL Michèle, Mme TORRES ayant démissionné, le Président propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à Temps Complet,
1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 21/35^{ème}

VOTE : 8 pour

2) Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Modification de la délibération n° 2021-028

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, le Président propose de modifier la délibération instaurant le RIFSEEP (régime indemnitaire).

Le Président donne lecture des dispositions nouvelles :

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Selon l'Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Bénéficiera de l'IFSE, le cadre d'emploi et l'emploi ci-après de la filière administrative :

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial

Groupe 1 : Direction du SIVOM de la Vallée du Cady

Plafond du montant annuel de l'IFSE : 11 340€ (pour un temps complet)

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU CIA

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le CIA pourra être attribué au cadre d'emploi et l'emploi ci-après de la filière administrative :

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial

Groupe 1 : Direction du SIVOM de la Vallée du Cady

Plafond du montant annuel du CIA : 1 260 € (pour un temps complet)

VOTE : 8 pour

3) Délégation au Président et organisation de la commande publique

Vu l'avis du 9 décembre 2021 relatif aux seuils de procédure de la commande publique applicable à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, le Président propose le nouveau tableau d'organisation de la commande publique tel que présenté en séance (ci-annexé).

VOTE : 8 pour

Questions diverses : Mme SAUDECERRE souhaiterait la création de commissions de travail pour une meilleure appropriation des dossiers avant leur vote en Conseil Syndical.

Il n'a pas été établi de règlement intérieur du SIVOM lors des dernières élections. Cependant le Président propose que les élus préalablement à toute décision soient consultés ou informés sur tous les dossiers importants. En matière de préparation budgétaire, les vice-présidents sont préalablement consultés chaque année.

La séance est levée à 15h45.